



Le Dictionnaire du musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

« La zakat dans
les biens destinés
à la vente »

Écrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa

i-slamy.com



Le Dictionnaire du musulman

A) La définition du mot « 'ouroud »

• La définition dans la langue arabe

L'origine du mot 'ouroud vient des trois lettres : 'Ayn (ع), Ra (ر), Dad (ض) qui forment le verbe 'arada (عَرَضَ) qui signifie proposer, exposer, présenter.

Quant au mot 'ouroud (عُرُوض) il est le pluriel du mot 'arad (عَرَض) qui signifie tout bien en dehors de l'or et l'argent. Cela englobe les biens matériels, les cultures, les propriétés immobilières, les vêtements et autres.

• La définition dans la terminologie islamique

Dans la terminologie islamique, ce qui est voulu par « 'ouroud tijara » est tout bien en dehors de l'or et l'argent destiné à la vente et l'achat dans le but de réaliser un profit.¹

¹ Voir : Maqayis lugha, ibn faris, tome 4/page 269-271 ; Al fiqh al mouyassar, Abdallah ibn Mohammed at-Tayyaar, tome 2/page 69.



Le Dictionnaire du musulman

B) Ce qu'il faut savoir sur la zakat des biens commerciaux

- **Le jugement religieux de la zakat des biens commerciaux**

La zakat des biens destinée à la vente concerne la zakat sur des biens qui sont achetés pour ensuite être vendus dans le but de réaliser un bénéfice.

Exemple :

Je suis un vendeur de montres et je possède un très gros stock de montres destinées à la vente.

C'est le stock de montres que je possède qui sera concerné par la zakat, car j'ai acheté ce stock de montres uniquement dans le but de faire un bénéfice dessus.



Le Dictionnaire du musulman

Les savants ont divergé concernant l'existence ou non de la zakat des biens commerciaux.

Certains savants anciens comme le tabi'i 'Ata mais également des plus contemporains tels que l'imam chawkani ont dit qu'il n'y a pas de zakat dans les biens commerciaux. Leur argument pour avancer cela est qu'il n'y a tout simplement aucune preuve précise et authentique qui prouve l'existence de la zakat dans les biens commerciaux. L'origine dans les biens du musulman est l'interdiction. C'est-à-dire qu'il n'est pas permis de toucher aux biens des musulmans sans une preuve du coran ou de la sunnah. Il n'est donc pas permis de prendre la zakat dans les biens commerciaux sans preuve claire.

Cheikh al albani a dit : « l'affirmation de l'obligation de la Zakat sur les biens destiné à la vente ne repose sur aucune preuve claire du Coran et des Hadiths authentiques, en plus d'aller à l'encontre de la règle générale de « l'origine dans les choses est l'innocence » (la non-obligation) que le prophète a soutenue ici, selon sa parole dans le sermon du pèlerinage d'adieu :

"votre sang, vos biens et votre honneur sont sacrés pour vous, tout comme ce jour -ci, en ce mois -ci, dans cette ville -ci. N'est-ce pas ?" - "Ô Seigneur, fais que ce message parvienne à tous ceux qui ne sont pas ici. »²

² Tamam al minna fit ta'liq 'ala fiqh sunnah, Mohammed nassir din, page 364.



Le Dictionnaire du musulman

La majorité des savants voit cependant qu'il y a la zakat dans les biens commerciaux. Leur premier argument est le consensus. En effet, plusieurs savants rapportent qu'il y a un consensus des savants concernant l'obligation de la zakat dans les biens commerciaux. Mais ceci n'est pas correct. Il y a divergence concernant cette question depuis l'époque des élèves des compagnons du prophète (Tabi'oun) et elle existe encore chez les savants contemporains.

Ils se basent également sur un hadith rapporté par samoura ibn joundoub.³

Samoura ibn joundoub a dit : « Le Messager d'Allah nous ordonnait de donner la zakat (aumône) de ce que nous avons préparé pour la vente. » [Abou Daoud :1562]

Ce hadith est rapporté par Abou daoud, Al Bayhaqi, dar al qoutni est d'autres savants du hadith. Toutes les chaines de transmission passent par Ja'far ibn Sa'd ibn samoura (جَعْفَرُ بْنُ سَعْدِ بْنِ سَمُرَةَ). De nombreux savants du hadith tel ibn Al qattan, ibn hajar, adh-dhahabi ou encore ibn Abdelbarr ont dit de lui qu'il était inconnu. C'est-à-dire qu'il n'est pas connu des savants du hadith pour être digne de confiance. Il en est de même pour son cheikh soulayman ibn soumoura de qui il rapporte. De ce fait, toute chaine de transmission avec la présence de Ja'far ibn Sa'd ibn Samoura rend le hadith faible et donc impossible à mettre en pratique.⁴

³ Fath al 'allam fi dirasati ahadith boulough al maram, Mohammed ibn 'ali ibn hizam, tome 4/page 131-135.

⁴ At-tibyan fi takhrij wa tabwib ahadith boulough al maram, Khalid ibn dayfillah, tome 6/ page 429.



Le Dictionnaire du musulman

Ils se basent également sur une fatwa de Abdellah ibn Omar qui dit :
« Il n’y a pas de zakat dans les ‘ouroud (biens) sauf s’ils sont destinés à la vente » [sunan al kubra : 7680]

En ce qui concerne l’avis le plus juste, nous conseillons à celui qui n’a pas la capacité d’effectuer des recherches approfondies sur la question de prendre l’avis qui voit l’obligation de donner la zakat sur les biens commerciaux. L’argument le plus fort de la majorité des savants est la fatwa d’ibn Omar. Il n’y a pas selon ma petite et faible connaissance d’autre fatwa de compagnons du prophète contredisant la fatwa d’ibn Omar. Il est donc meilleur de prendre la fatwa d’un des compagnons du prophète et d’œuvrer avec, tant qu’il n’a pas la parole d’un autre compagnon qui contredit cet avis.

L’imam Chafi’i a dit : « les compagnons sont au-dessus de nous dans la science, l’effort, la piété et la raison. Leurs opinions religieuses sont prioritaires sur nos opinions... » il continue en disant « s’ils se regroupent sur une chose, nous prenons l’avis sur lequel ils se sont regroupés. Si un des compagnons dit une parole et que personne ne le contredit, nous prenons sa parole. S’ils divergent, nous prenons la parole de l’un d’eux sans tous les contredire. »⁵

⁵ “al madkhal ila sunan al kubra”, ahmed ibn Al hussayn ibn ‘Ali al bayhaqi, page 109, hadith : 35.



Le Dictionnaire du musulman

- **Les conditions d'obligation de la zakat sur les biens destinés à la vente**

1) Avoir l'intention de la vente

Pour qu'une personne soit concernée par la zakat dans les biens commerciaux, il faut obligatoirement qu'elle ait l'intention de faire du bénéfice par l'achat de ce bien. L'achat d'une marchandise pour en profiter et l'utiliser puis le vendre quelque temps après n'entre pas dans la zakat des biens commerciaux.⁶

Exemple :

- **Je souhaite acheter une voiture dans le but de la revendre plus cher et faire un bénéfice.**

Dans cette situation précise, ce bien entre dans la catégorie des biens commerciaux.

- **Je souhaite acheter une voiture pour me rendre au travail et déposer mes enfants à l'école. Deux ans plus tard, je souhaite vendre cette voiture pour en acheter une meilleure.**

Dans cette situation précise, ce bien n'entre pas dans la catégorie des biens commerciaux car je n'ai pas initialement acheté cette voiture dans le but de faire du commerce.

⁶ Ma houwa dabit 'ouroud tijara, Soulayman rouhayli → [Cliquer ici](#)



Le Dictionnaire du musulman

- **Je souhaite acheter une voiture pour être chauffeur VTC et gagner de l'argent avec.**

Dans cette situation précise, ce bien n'entre pas dans la catégorie des biens commerciaux car je n'ai pas initialement acheté cette voiture dans le but de faire du commerce avec, c'est-à-dire la revendre plus cher. Cependant, je devrais payer la zakat dans la monnaie si je dépasse le nissab avec l'argent que je gagne en tant que chauffeur.

Nous constatons que cette première condition est très importante. C'est l'intention de la personne au moment de l'achat ou l'acquisition du bien qui détermine s'il y a la zakat des bien commerciaux dedans.

Exemple :

Mon père est un commerçant depuis des années. Il achète des terrains à bas prix puis attend que le prix augmente pour faire du bénéfice sur la revente. Mon père meurt et j'hérite de terrains en héritage.

Dans cette situation précise, je n'aurais pas à payer de zakat sur ces terrains car je les ai obtenus par le biais d'un héritage et non en les achetant dans le but de faire des bénéfices dessus.



Le Dictionnaire du musulman

2) Le nissab

Comme pour tous les biens concernés par la zakat, il est obligatoire d'atteindre un seuil précis pour devenir imposable sur ce bien. Le nissab des biens commerciaux est le même que celui de la zakat sur la monnaie. C'est-à-dire que la personne imposable dans les biens destinés à la vente doit choisir entre le nissab de l'or ou l'argent.

3) Le hawl

Pour que l'obligation de donner la zakat soit effective, il faut être au-dessus du seuil d'imposition pendant une année lunaire complète.⁷

Remarque :

Il est obligatoire de sortir immédiatement la zakat le jour de la fin du hawl. Le calcul de la marchandise doit se faire le jour ou l'année lunaire se termine. Il est donc impératif de calculer le hawl avec le calendrier lunaire hégirien et non le calendrier grégorien.

Exemple :

J'ai été au-dessus du nissab le 10 du mois de ramadan 2024. Si je reste au-dessus du nissab jusqu'au 10 du mois de ramadan 2025 je devrais comptabiliser ma marchandise et sortir ma zakat le 10 du mois de ramadan 2025 pas le 9 ni le 11.⁸

⁷ Al fiqh al mouyassar, Abdallah ibn Mohammed at-Tayyaar, tome 2/page 71.

⁸ Kayfa yakoun ikhraaj zakat 'ouroud tijara?, Soulayman Rouhayli, → [Cliquer ici](#)



Le Dictionnaire du musulman

• Comment sortir la zakat sur les biens commerciaux ?

Les savants ont divergé concernant la manière de sortir la zakat sur les biens commerciaux. Est-ce que le commerçant doit sortir en zakat une partie de ses biens imposable ou est-ce qu'il doit donner l'équivalent en monnaie ?

Exemple :

- Je suis vendeur de montres, j'ai été au-dessus du nissab pendant une année lunaire.

Dois-je sortir la zakat en donnant des montres ou l'équivalent en monnaie ?

L'avis qui semble être le plus juste est qu'il faut donner l'équivalent en monnaie car cela est plus profitable pour les ayants droit à la zakat. En effet, il y a certains biens que les commerçants possèdent qui peuvent ne pas être utilisés par les pauvres voire être une gêne pour eux.



Le Dictionnaire du musulman

Exemple :

Si une personne fait du commerce de jet ski, donner un ou deux Jet skis à une famille qui a du mal à faire les courses ne serait pas bénéfique pour eux.

Le commerçant doit donc rassembler toute sa marchandise une fois l'année écoulée, estimer la valeur de sa marchandise en monnaie (euro, dollar, dinar etc.), puis sortir en zakat 2,5 % du montant total du prix de sa marchandise.⁹

• Comment calculer le nissab sur les biens destinés à la vente ?

Pour que le commerçant sache s'il est au-dessus du nissab ou non, il doit impérativement connaître deux choses :

1) Le montant du nissab de l'or ou de l'argent dans le pays où il vit

Comme nous l'avons dit précédemment, le nissab des biens commerciaux doit être celui de l'or ou l'argent. Si je choisis de me baser sur l'argent, je dois absolument connaître le nissab de l'argent dans mon pays.

⁹ Hal yajouz ikhraj zakat 'ouroud tijara min sila' ?, Soulayman Rouhayli, → [Cliquer ici](#)



Le Dictionnaire du musulman

2) Connaitre la valeur de ma marchandise

Il est indispensable pour le commerçant de connaître la valeur de sa marchandise afin de savoir s'il a atteint le nissab ou non. Pour estimer la valeur de sa marchandise, il doit prendre le prix auquel il va vendre cette marchandise et non le prix auquel il a acheté sa marchandise.

Si j'achète dix montres sur le site aliexpress à dix euros l'unité dans le but de les vendre 50 euros l'unité. La valeur totale de mes montres ne sera pas de 100 euros ($10 \times 10 = 100$) mais plutôt de 500 euros ($10 \times 50 = 500$).

Exemple :

J'ai décidé de me lancer dans le commerce et j'ai choisi l'avis de prendre le nissab de l'argent dans la zakat des biens commerciaux. Je vais donc sur internet pour regarder le prix d'un gramme d'argent pur. Le prix d'un gramme d'argent pur est d'un euro. Le nissab de mes biens commerciaux sera donc de 595 euros car le nissab de l'argent est de 595 grammes d'argent ($1 \times 595 = 595$).

J'ai décidé de vendre des montres achetées sur Ali express que je vendrais au marché de ma ville. Une montre me coûte 10 euros à l'achat et la revendrait 50 euros. J'atteindrais donc le nissab dans mes montres lorsque j'aurais un stock de 12 montres ($50 \times 12 = 600$). Lorsque je possède 12 montres en stock, je note immédiatement le jour et le mois du calendrier lunaire hégirien. Si mon stock de montres reste au-dessus de 12 montres pendant une année lunaire, je devrais calculer la valeur de mes montres ce jour-là.



Le Dictionnaire du musulman

- Si je possède 50 montres alors je devrais sortir 2,5 % de la valeur de ces montres, c'est-à-dire 62,5 euros. La valeur de 50 montres est de 2500 ($50 \times 50 = 2500$). Je divise donc ce montant par 40 pour savoir ce que je dois sortir en zakat. Ce qui me donne 62,5 euros ($2500/40 = 62,5$).
- Si je possède 500 montres le jour de la fin du hawl, alors je devrais sortir 2,5 % de la valeur de ces montres, c'est-à-dire 625 euros. La valeur de 500 montres est de 25 000 ($500 \times 50 = 25000$). Je divise donc ce montant par 40 pour savoir ce que je dois sortir en zakat. Ce qui me donne 625 euros ($25\ 000/40 = 625$).¹⁰

Remarque :

- ***Si le prix de vente de mon produit évolue au cours de l'année, je dois prendre le prix auquel mon produit est vendu le jour du calcul de la zakat.***
- ***Si le commerçant n'arrive pas à déterminer la valeur exacte de sa marchandise. Il doit se rendre auprès d'un spécialiste qui va évaluer le prix actuel auquel se vend sa marchandise.***

Exemple :

J'ai acheté plusieurs voitures endommagées dans le but de les réparer puis les revendre plus cher ensuite. Au bout d'un an, je ne sais pas combien coutent sur le marché les voitures que je possède. Je me rends donc chez un professionnel de la revente de voiture pour lui demander d'estimer le prix de vente de mes voitures.

¹⁰ Al fiqh al mouyassar, Abdallah ibn Mohammed at-Tayyaar, tome 2/page 71.



Le Dictionnaire du musulman

• Comment calculer la zakat sur les bien commerciaux ?

Comme nous l'avons dit précédemment, celui qui a acheté des biens dans un but commercial est concerné par la zakat sur les biens commerciaux. Si ces biens dépassent le seuil d'imposition pendant une année lunaire alors il devra obligatoirement donner la zakat dans ces biens. Une question se pose donc. Comment calculer ce que je dois sortir pour la zakat ?

Lorsque la zakat est obligatoire sur un commerçant :

- Il doit recenser toute la marchandise qu'il possède le jour où il a dépassé le nissab durant une année lunaire.
- Il doit ensuite calculer le prix de vente de sa marchandise. Il doit obligatoirement calculer le prix de vente et non le prix d'achat.



Le Dictionnaire du musulman

Exemple :

J'achète des chaussures 50 euros que je revends 150 euros. À la fin de l'année lunaire, j'ai en ma possession 500 paires de chaussures en stock.

Je dois donc calculer le montant dans lequel je vais devoir sortir ma zakat. Je compte une paire de chaussures avec son prix de vente, c'est-à-dire 150 euros et non son prix d'achat, c'est-à-dire 50 euros. Le montant dans lequel je devrais donner ma zakat est donc 75 000 euros ($500 \times 150 = 75000$).

Je devrais ensuite donner 2,5 % de cette somme. Comme nous l'avons dit dans la vidéo de la zakat de l'or et l'argent, il suffit de diviser le montant par 40 pour savoir combien je devrais donner en zakat. Je devrais donc sortir en zakat 1875 euros ($75\ 000 / 40 = 1875$) en zakat. ¹¹

¹¹ Kayfa yakoun ikhraaj zakat 'ouroud tijara?, Soulayman Rouhayli, → [Cliquer ici](#)



Le Dictionnaire du musulman

- **Seuls les biens destinés à la vente concernent la zakat**

Il est très important pour le commerçant de savoir que ce qui concerne la zakat est le bien qui est destiné à la vente et non pas les biens qui protègent ou conservent le bien destiné à la vente. Si suis libraire, je ne dois pas comptabiliser le prix du local que je loue dans ma zakat, ni les étagères que j'ai achetées pour entreposer les livres. Je dois comptabiliser uniquement la valeur des livres destinée à la vente.¹²

- **La zakat dans les actions d'entreprises**

L'action d'une société, également appelée "actionnaire" ou "part", est une unité de propriété dans une entreprise. Lorsqu'une société est créée, elle peut émettre des actions pour lever des capitaux auprès d'investisseurs. Chaque action représente une part de propriété dans l'entreprise et confère à son détenteur certains droits et avantages.

¹² Hal koullou malin you'addou lil bay' mon 'ouroud tijara?, Soulayman rouhayli, → [Cliquer ici](#)



Le Dictionnaire du musulman

Celui qui possède des actions dans une ou plusieurs sociétés ne sort pas de deux cas :

1) Il a acheté des actions dans le but de les garder pour faire des bénéfices dedans

Dans cette situation il ne doit pas sortir la zakat dans les biens commerciaux. Il sera imposable dans ses actions s'il fait des bénéfices.

2) Il a acheté des actions dans le but de les revendre et faire des bénéfices

Dans cette situation précise, il n'a pas l'intention de garder cette action. Il souhaite juste la revendre à un prix supérieur au prix d'achat. Dans ce cas il est concerné par la zakat des bien commerciaux.¹³

¹³ Mawsou'atoul fiqh al islamy, Mohammed ibn Ibrahim At-touwayjiri, tome 3/page 36.



Le Dictionnaire du musulman

• Le jugement de l'achat et la vente d'actions

Les savants ont divergé concernant la permission d'acheter et de vendre les actions d'une société.

Certains savants ont dit qu'acheter ou vendre des actions était interdit. Selon eux, il s'agit de ventes qui ne sont pas réelles. Ce ne sont que des feuilles, il n'y a aucun profit réel que l'on peut vendre ou acheter.

La majorité des savants contemporains voit la permission d'acheter et de vendre des actions d'entreprise si cela ne contredit pas les conditions de la vente et de l'achat islamique. Et c'est l'avis qui semble être le plus juste. En effet, les actions d'une entreprise font référence à une partie connue d'une société connue qui est présentée dans le marché des actions. Le capital de cette société est connu et le prix des actions également. Toutes les conditions de la vente sont donc présentes et il n'y a donc aucun inconvénient à acheter ou vendre ces actions.



Le Dictionnaire du musulman

Remarque :

Il est primordial de mentionner que l'achat ou la vente d'action doit se faire dans des sociétés licites et en conformité avec la législation. Le musulman doit s'éloigner de deux choses concernant les actions d'entreprises :

1) Les entreprises interdites

Il est évident qu'il est interdit pour le musulman d'acheter ou de vendre des actions d'entreprise qui sont interdites en islam, comme les banques qui pratiquent l'usure, les sociétés d'assurance ou les marques célèbres d'alcool. Comme nous l'avons dit précédemment, celui qui a acheté des actions d'une société est considéré comme un associé et un partenaire de cette entreprise.

2) Les actions douteuses

Il s'agit d'actions d'entreprises permises, c'est-à-dire que l'entreprise propose des services qui ne sont pas interdits en islam, comme une entreprise de couche pour bébé, d'eau ou de voiture. Cependant, la direction de cette entreprise est connue pour avoir des pratiques contraires à l'islam, comme des prêts avec usure ou des investissements dans des actions interdites. Ce qui fait que les revenus de cette entreprise sont mélangés avec du haram et du halal. Il convient donc au musulman de s'éloigner de cela et de ne pas acheter ni vendre ce type d'action. ¹⁴

¹⁴ Hukm tadaawoulil ashoum fi souq al naaliya, Soulayman rouhayli, → [Cliquer ici](#)



Le Dictionnaire du musulman

- **Comment sortir la zakat des biens commerciaux dans les actions d'entreprises ?**

La zakat des biens commerciaux se fera dans les parts que possède la personne. Une "part" dans le contexte de l'achat d'actions fait référence à une unité de propriété dans une entreprise. Lorsque vous achetez des actions d'une société, vous achetez en fait des parts de cette entreprise. Chaque action que vous achetez représente une petite part de propriété dans cette société.

Les entreprises émettent des actions sur le marché boursier pour lever des capitaux et permettre aux investisseurs de devenir propriétaires de fractions de leur entreprise. Le nombre total d'actions émises par une entreprise est généralement appelé le "capital-actions" de cette entreprise.

Ainsi, si une entreprise a émis un total de 1 000 actions, et si vous en achetez 10, vous possédez alors 1 % de la propriété de cette entreprise (car $10/1000 = 0,01 = 1 \%$).

Les actions sont généralement négociées sur les marchés boursiers, et leur valeur peut augmenter ou diminuer en fonction de divers facteurs, notamment les performances financières de l'entreprise, les nouvelles économiques, les tendances de l'industrie, etc.

Donc si j'atteins le nissab dans les parts que je possède durant une année lunaire, je devrais calculer le total de mes parts puis sortir 2,5 % en zakat.



Le Dictionnaire du musulman

Exemple :

Je possède 100 actions dans une société. J'ai acheté chacune de ces actions 1 euro. J'ai donc dépensé 100 euros pour l'achat de ces actions. Deux ans plus tard, le prix de ces actions a augmenté et elles valent désormais 10 euros chacune. La valeur de mes actions est donc de 1000 euros ($10 \times 100 = 1000$). J'ai donc dépassé le nissab qui est de 595 euros (nissab de l'argent). Je note donc la date hégirienne précise à laquelle j'ai dépassé le nissab. Un an plus tard, je regarde le prix de vente de mes actions.

Si mes actions valent toujours dix euros l'unité alors je devrais diviser 1000 par 40, ce qui me donne 25. Je devrais donc donner 25 euros en zakat.¹⁵

¹⁵ Mawsou'atoul fiqh al islamy, Mohammed ibn Ibrahim At-touwayjiri, tome 3/page 36.